



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Détresse des directeurs d'école

Question écrite n° 25938

Texte de la question

M. José Evrard interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation des directeurs d'école. Le suicide d'une directrice d'école de Pantin en septembre 2019 a révélé au pays les difficultés insurmontables dans lesquelles se retrouvent un grand nombre de directeurs d'école. La banque CASDEN en accord avec le ministère de l'éducation nationale a financé une étude concernant la profession de directeur d'école. Il ressort que le malaise de ce corps est profond et son moral atteint. La conclusion est sans appel : « Les résultats qui portent sur un corpus d'informations recueillies depuis 14 ans apportent des réponses significatives. « Le mal-être des directeurs » recouvre une réalité certaine dont l'ampleur était fortement insoupçonnée : 66 % des directeurs déclarent un moral moyen/mauvais et 63 % une dégradation » (les résultats pour les principaux lycées et collèges sont de 58 % et 46 %). Ce constat explique en partie le comportement de la directrice de Pantin. Ce qui est perceptible dans les éléments de l'étude tient dans l'extrême solitude dans laquelle se trouve ce corps de l'administration coincé entre les familles, les collectivités territoriales, le corps enseignant et une administration qui continue à produire des recommandations surréalistes. Dans le même ordre d'idées, la consultation du 13 novembre au 1er décembre 2019, organisée au sein du ministère de l'éducation nationale, vient à son tour confirmer cette dégradation des conditions de travail et d'exercice de la fonction. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour répondre aux inquiétudes des chefs d'établissements.

Données clés

Auteur : [M. José Evrard](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25938

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2020](#), page 360

Question retirée le : 18 janvier 2022 (Fin de mandat)